

**SRL J. Y. QUEVY**  
**GEOMETRE-EXPERT**  
Rue Warocqué, 8  
7100 LA LOUVIERE

LA LOUVIERE, le 7 juillet 2025

**CONSEIL FEDERAL GEO/04/0705**

**TEL : 064/21.23.85**

**Email : quevyjeanyves@skynet.be**

**Concerne :** A.C.P. Résidence "PLEIN SUD", Grand Place 27 - 7140 MORLANWELZ  
(0870.106.133)

**Compromis Madame**

Chère Madame,

Pour faire suite à votre courriel du 16 juin 2025, j'ai l'honneur de vous faire savoir :

1. Il n'y a pas de fonds de roulement permanent. Chaque copropriétaire y participe par appel trimestriel s'élevant pour l'appartement à 313.95 €. Le fonds de réserve au 31/12/24 est de 12.686,70 € alimenté également par appels trimestriels. La part de la cédante pour ce fonds s'élève à **405.97 €** augmentée de **21.80 €** pour son apport en 2025.
2. Il n'y a pas de dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale dont le paiement pourrait être exigé après la signature de l'acte authentique.
3. Il n'y a pas de travaux urgents en cours dont le paiement pourrait être demandé postérieurement à la date de l'acte authentique.
4. L'assemblée générale n'a pas décidé d'acquérir des parties communes.
5. L'association des copropriétaires n'a pas de dettes suite à des litiges et ne connaît pas actuellement de procédure judiciaire.
6. Vous trouverez copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale des copropriétaires ainsi que les procès-verbaux des trois dernières années

Vous trouverez en annexe les décomptes de la cédante sous réserve d'une modification d'ici la date de signature de l'acte authentique.

L'assemblée générale n'a pas décidé de travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure. Aucun propriétaire n'a fait l'usage de la possibilité prévue par l'article 49 bis de l'arrêté royal du 25 janvier 2001.

Chaque appartement est équipé d'une chaudière individuelle au gaz. Il n'y a donc pas de citerne au mazout dans l'immeuble.

Je vous souhaite bonne réception des présentes et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

  
Le syndic,  
**J.-Y. QUEVY**